Le Sénat a voté les projets sur les ligues le port d'armes et la presse

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

L'ensemble du projet de loi, mis aux voix par scrutin public, est adopté par 207 voix contre 84, sur 291 votants.

Le port des armes prohibées

On passe à la discussion du projet sur le port des armes prohibées.

M. Lisbonne, rapporteur, propose au Sénat d'adopter le texte voté par la Chambre sous réserve d'une légère modification à l'art. 2: le territoire français sera interdit à tout étranger s'étant rendu coupable de délit de port d'armes prohibées.

M. de Blois soutient un amendement tendant à empêcher qu'un simple curieux traversant par hasard une manifestation ne puisse tomber sous le coup de la loi.

M. Léon Bérard déclare qu'un passant trouvé loin de la manifestation, porteur d'une arme, ne sera passible que des peines prévues par l'art. 314 du code pénal et la loi de 1934.

L'amendement du comte de Blois n'est pas adopté et les articles 1 et 2 du projet sont votés.

L'art. 1er stipule que quiconque, au cours d'une manifestation, au cours d'une réunion ou à l'occasion d'une réunion, aura été trouvé pourteur d'une arme, sera puni d'un emprisonnement de 3 mois à 2 ans et d'une amende de 100 fr. à 1.000 francs, sans préjudice, s'il y a lieu, de peines plus sévères.

L'art. 2 porte que le Tribunal devra prononcer en outre l'interdiction du territoire français contre tout étranger s'étant rendu coupable du délit visé à l'art. 1er.

M. Violette reprend par voie d'amendement le texte de l'art. 3 voté par la Chambre (non admission des circonstances atténuantes et du sursis).

Après une brève discussion, cet amendement est repoussé. L'art. 3 et l'art. 4 sont adoptés dans le texte de la Commission.

Aux termes du nouvel article 3, en cas de récidive l'interdiction de séjour et l'interdiction de droits mentionnée à l'art. 42 du Code pénal pourront, en outre, être prononcées pour une durée de cinq ans au moins et de dix ans au plus. L'art. 4 rend la loi applicable à l'Algérie et aux colonies. L'ensemble est adopté.

La liberté de la presse

On passe à la discussion du projet adopté par la Chambre tendant à compléter l'article 45 de la loi de juillet 1881 sur la liberté de la Presse.

M. Lisbonne, rapporteur, donne quelques explications et l'article unique est adopté.

Il complète comme suit l'art. 45: « ainsi que les provocations au crime de meurtre, de pillage et d'incendie et au délit de violences et coups volontaires que la provocation ait été ou non suivie d'effet. »

Séance levée à midi. Prochaine séance jeudi, à 15 heures, pour l'examen du projet de budget.

Le débat reviendrait jeudi devant la Chambre

M. Marc Rucart combattra certaines dispositions du texte sénatorial et M. Dommange demandera que parmi les groupements à dissoudre soient incluses les associations secrètes

Paris, 24 décembre. — La discussion des projets de lois sur les ligues étant achevée au Sénat, la Chambre, qui se réunira jeudi pour discuter le projet de loi sur le recrutement de l'armée, pourrait, si cette discussion était terminée à temps, se saisir dans le courant de l'après-midi des textes votés par la Haute Assemblée et qui comportent quelques modifications assez importantes.

Il faudra pour cela que la Commission de législation civile et criminelle fût en mesure de rapporter ces textes, mais il est possible qu'elle se réunisse dès jeudi matin et que son travail se trouve ainsi au point.

On prévoit généralement, à la Chambre, que l'article premier, qui donne au gouvernement seul le droit de dissoudre les groupements tombant sous le coup de la loi sera maintenu tel quel par la Commission et par la Chambre. Toutefois, on prévoit qu'une modification aura lieu en ce qui concerne les groupements visés. C'est ainsi que M. Marc Rucart a annoncé son intention de réclamer la suppression des exceptions qui, ayant été supprimées par la Chambre, ont été rétablies dans le texte sénatorial en faveur des sociétés de préparation militaire, d'éducation physique et de sport.

L'ancien rapporteur de la Commission du 6 février estime que cette exception va de soi, car il considère, d'une part, que le seul fait de dissoudre ces sociétés, même à titre d'exception, dans une loi contre des groupements dits factieux jetterait une suspicion inconsidérée sur elles et, d'autre part, que certaines organisations camouflées, notamment dans le parti communiste, pourraient se trouver mises à l'abri, sous le couvert même de la loi appelée éventuellement à les dissoudre.

Un amendement concernant les sociétés secrètes

Paris, 24 décembre. — MM. René Dommange, Xavier Vallat et la Cour Grandmaison ont déposé un amendement au projet de loi adopté par le Sénat, concernant la dissolution d'associations et groupements illicites.

Cet amendement vise les sociétés secrètes et les assimile aux autres groupements visés par la loi.

— A Chambéry, au cours d'une distribution de jouets à des enfants, un électricien tomba des cintres de la pièce et se tua.

— A Chaumont, à cause du mauvais fonctionnement d'un poêle, cinq élèves d'une école ont été gravement intoxiqués.

— A Hossegor, sur la plage, la mer a rejeté le corps d'un enfant d'un an, enveloppé dans un sac.

Le conflit italo-éthiopien

Le communiqué italien

Rome, 24 décembre. — Voici le communiqué n° 79 :

« Le maréchal Badoglio télégraphie : Le combat qui s'est déroulé, dans la journée du 22 décembre, près d'Abbi-Addi, s'est terminé par le succès complet de nos troupes. Du côté des adversaires, plus de 5.000 guerriers du dedjaz Hailu Chebbedé, armés de mitrailleuses de marque belge 1935, renforcés par des guerriers des sous-chefs du ras Seyoum, ont participé à l'action. Les forces éthiopiennes ont été dispersées par l'élan des troupes érythréennes, qui ont été efficacement aidées par l'aviation et l'artillerie.

Les pertes ennemies s'élèvent à plus de 700 morts et plus de 2.000 blessés. De notre côté, 7 officiers ont été tués et 6 blessés. 150 gradés et Ascaris érythréens ont été tués ; 157 ont été blessés.

Nos troupes continuent les opérations dans la zone située au Sud d'Abbi-Addi sans rencontrer jusqu'à présent aucune résistance de la part des ennemis en fuite. L'aviation continue son œuvre active de reconnaissance.

Le récit des combats dans la région du Chire

Addis-Abeba, 24 décembre. — D'un des envoyés spéciaux de l'Agence Havas :

Des récits divers arrivent à Addis-Abeba: sur la façon dont se déroulèrent les combats dans la région du Chire et qui permirent l'avance éthiopienne vers Enda-Selasi. Tout le monde fut surpris que les Italiens se soient laissé prendre dix tanks, alors que leurs adversaires ne possèdent aucun moyen particulier de défense contre ces engins mais, si l'on en croit un bruit généralement répandu, les Ethiopiens connaissent à merveille l'art du camouflage et certaines ruses guerrières rappellent, d'ailleurs, celles des Marocains et des Bédouins sahariens.

Une russe de guerre des Ethiopiens

On raconte que les Ethiopiens étudièrent le terrain accidenté cherchant le meilleur endroit pour tendre une embuscade d'un genre nouveau. Ayant trouvé une vallée encaissée ils confectionnèrent des mannequins de paille qu'ils habillèrent des vêtements blancs traditionnels. Ils disposèrent ensuite les mannequins au fond de la vallée pour donner l'impression de troupes rassemblées.

Les Ethiopiens vêtus d'uniformes couleur kaki, cette fois, se cachèrent dans un autre repli de terrain, attendant les événements.

Un avion italien survolant la région aperçut les mannequins vêtus de blanc et les prenant pour des troupes, les bombarda à outrance, puis estimant qu'ils étaient tous décimés ou hors de combat, prévint les troupes italiennes qui avancèrent dans la vallée précédées par des tanks.

Les Ethiopiens en uniforme kaki fondèrent alors par surprise sur les Italiens qui pensaient trouver le terrain libre. C'est pour cette raison que les Italiens eurent de nombreuses pertes et que les tanks entourés subitement par des troupes supérieures en nombre, ne purent pas résister à une telle avalanche de guerriers.

Les Ethiopiens font courir le bruit qu'il se sont emparés d'Addi-Quala...

Addis-Abeba, 24 décembre. — Le bruit court ici qu'à la suite d'une forte poussée, les Ethiopiens auraient réussi à s'emparer de la ville érythréenne d'Addi-Quala.

...et les Italiens le démentent

Rome, 24 décembre. — On dément formellement, dans les milieux autorisés, la nouvelle selon laquelle les Ethiopiens auraient occupé la ville d'Addi-Quala, située en territoire érythréen, entre Asmara et Adoua.

La nouvelle tactique éthiopienne

Rome, 24 décembre. — On considère que la nouvelle attaque éthiopienne contre les positions italiennes d'Abbi-Addi prouve que la tactique adoptée par les Ethiopiens consiste à attaquer de front, en agissant simultanément contre les flancs de l'adversaire.

On remarque que les Ethiopiens, se rendant compte qu'ils ne pouvaient pas se battre selon leur coutume traditionnelle contre les Italiens munis de toutes les armes modernes, ont évité jusqu'à présent tout choc d'une certaine importance.

Ils se bornent donc à retarder l'avance italienne par un déploiement de forces de front et opérant par surprise, ils s'efforcent de mettre en danger les flancs des formations ennemies. Cette tactique a inspiré la plus grande prudence au commandement italien, qui se garde de sous-estimer les forces de l'adversaire.

L'ensemble des forces éthiopiennes qui ont pour mission d'enrayer l'avance italienne est constituée par les armées du ras Kassa, du ras Seyoum et du ras Mouloughetta, échelonnées entre le lac Achanghi et l'Amba Aladji, au Sud de Makali. Ces forces sont évaluées à 100.000 hommes.

Une deuxième ligne de protection est formée par les troupes qui se trouvent dans la région de Dessié et que commande le fils du Négus. Les troupes du ras Ghietaciou Abate évaluées à 50.000 hommes, constituent enfin une troisième couverture dans le voisinage de la capitale.

La mission de harceler les Italiens sur leurs flancs, est confiée, d'une part, aux deux fils du ras Kassa, qui, remontant de Socotta vers la région de l'Avergalle, au Sud du Tembien, ont provoqué l'engagement d'Abbi-Addi et qui avaient vraisemblablement pour objectif de s'insinuer entre le corps d'armée central et le corps d'armée de droite italiens ; et, d'autre part, au ras Haileou Bourrou, dont les forces agissaient dans le Tselienti et dans le Birkoutan et qui avaient organisé l'attaque de Mai Timket.

EN ANGLETERRE

A propos des balles dum-dum

Londres, 24 décembre. — Dans les milieux officiels britanniques on déclare que la nouvelle de source italienne selon laquelle une fabrique d'armes anglaise aurait fourni des balles dum-dum, à l'Ethiopie, ne repose sur aucun fondement.

Par ailleurs, la communication qui a été faite à ce sujet à Genève par le Gouvernement italien, n'a pas encore été transmise à Londres.

EN ITALIE

Un démenti

Rome, 24 décembre. — On dément dans les milieux italiens autorisés que l'archevêque de Bressano, Mgr Johannès Geisler, soit gardé à vue militairement, pour avoir invité le clergé de son diocèse à ne pas faire de propagande en faveur de la collecte des métaux.

M. Anthony Eden a pris possession de ses services

Londres, 24 décembre. — M. Anthony Eden s'est rendu, mardi matin, au Foreign Office » où il a pris possession de ses nouvelles fonctions.

Il a passé l'après-midi au ministère et est parti, le soir, pour le Yorkshire, où il restera quelques jours.

Des dispositions ont été prises pour qu'il demeure en étroit contact avec le Foreign Office, pendant son absence.

Le départ de Lindbergh d'Amérique

« Un déshonneur national »

New-York, 24 décembre. — Le coup inattendu que le départ définitif de Lindbergh porte au peuple américain tout entier, est reflété par les éditoriaux de presse unanimes à souligner que l'exil du héros national constitue « une critique humiliante » de la façon dont les lois sont appliquées et respectées aux Etats-Unis.

Sous le titre «Un déshonneur national» un journal écrit :

« La nation a rendu la vie insupportable à un de ses citoyens les plus distingués en étant incapable de le protéger contre les criminels lunatiques, contre la vulgarité des individus assoiffés de publicité, contre les politiciens malhonnêtes et les journaux peu scrupuleux, cela semble incroyable, pourtant tout le monde sait que c'est exactement ce qui est arrivé. »

« Nous exilons nos propres enfants, écrit un autre journal. Il semble que les Etats-Unis sont incapables d'assurer la sécurité de la vie privée qui devrait être le premier privilège des citoyens américains. La majorité des quotidiens critiquent ouvertement le système des lois pénales aux Etats-Unis. Les autres demandent « un nettoyage » des Etats-Unis; tandis que les milieux du Congrès à Washington discutent officieusement la possibilité du renforcement des lois sur les enlèvements d'enfants, tous les organes de presse et la majorité de la population s'accordent à penser que Lindbergh a eu raison de partir, mais ils ne cachent pas la grande amertume que l'événement leur cause. »

On annonce que Lindbergh reviendrait en Amérique, au printemps, en survolant vers l'Ouest, la nouvelle route transatlantique projetée.

Les félicitations du Ministre de l'Air au commandant du *Lieut.-de-vaisseau-Paris*

Paris, 24 décembre. — Le ministère de l'Air a adressé au capitaine de corvette Bonnot, à Fort-de-France, le télégramme suivant :

« Je vous félicite vivement d'avoir accompli brillamment la mission confiée au « Lieutenant-de-vaisseau-Paris », et d'avoir porté à nos colonies des Antilles le salut de l'aviation métropolitaine. Vous avez mené ce grand voyage avec une prudence et une régularité que j'ai appréciées. Amitiés à vous et à votre équipage. »

La crue de la Garonne provoque de graves inondations

Des villages sont submergés, d'autres isolés et les routes sont impraticables sur plusieurs kilomètres (Mond. Photo-Presse.)

A AGEN, LA PROMENADE DU GRAVIER EST CONVERTIE EN CITÉ LACUSTRE

LETTRE DE BRUXELLES

LA RÉFORME DU PARTI CATHOLIQUE

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

BRUXELLES, 24 DÉCEMBRE 1935.

L'Union Catholique belge a mis définitivement au point le programme qu'elle étudiait et faisait étudier par de nombreuses personnalités depuis plusieurs mois. Elle a tenu, pour cette mise au point, une journée au cours de laquelle il y eut trois séances : une flamande, une française et une générale. De nombreuses remarques ont été soulevées, dans une atmosphère pacifiante et où la bonne volonté dominait.

L'Union Catholique belge se rend compte des lourdes responsabilités qui pèsent sur elle. Aujourd'hui, elle tient réellement entre ses mains l'avenir du parti. Si elle n'est pas à la hauteur de la réforme fondamentale que l'on attend d'elle ; si elle n'a pas l'énergie, la clairvoyance, la dignité et la hauteur de vues qui caractérisent tous les réformateurs; si elle ne sait pas unir les innombrables forces catholiques, nationales, sociales et linguistiques qui existent dans le pays, le parti catholique courra de grands risques et, avec lui, les intérêts considérables qu'il défend.

Cette pensée a dominé les travaux de l'Union Catholique et a maintenu le débat d'hier dans une véritable atmosphère d'entente. D'ici peu, mis au point selon les observations adoptées, le programme de l'Union Catholique sera publié. En voici la structure.

L'Union Catholique reste fidèle à la Dynastie, à la Belgique unie et indépendante. On avait proposé Belgique « une ». L'Union Catholique n'a pu que constater le fait de l'existence en Belgique de deux races et de deux cultures, et adopter, en conséquence, la formule « Belgique unie » et non « Belgique une ».

Elle a aussi maintenu sa fidélité à la religion, tout en faisant les distinctions logiques entre l'action religieuse et l'action politique, aux réformes sociales, au relèvement économique, etc.

Au point de vue de la discipline, l'Union a pris d'énergiques décisions. Elle fixera les conditions dans lesquelles se feront désormais les polls électoraux, afin que les candidats ne puissent plus être choisis par des « petites chapelles ». Le bureau aura le droit d'imposer son veto contre des candidats qui seraient indésirables ou indignes ou incapables. Toute association, tout groupe ou tout stand qui ne s'inclinerait pas devant cette règle ou qui se retirerait de l'Union Catholique serait mis au ban du parti.

Ces excommunications par le Bureau seraient soumises à l'appréciation de l'Union qui les approuverait ou les désavouerait. Au sujet des hommes politiques actuellement sous le coup d'accusations, l'Union est d'accord pour qu'ils soient jugés vite et bien, chassés ou réhabilités. Mais les réquisitoires lancés contre eux ne peuvent rester sans suite. Il faut un parti catholique propre.

M. Pierlot, l'éminent président de l'Union Catholique, a formulé en ces termes l'esprit qui doit inspirer tous les catholiques : « Il ne suffit pas d'avoir le nombre et les ressources. Il faut la cohésion, la souplesse et la discipline. »

S...

— En Allemagne, sur la route de Rottgen, au cours d'une collision, une auto a pris feu et ses quatre occupants ont péri carbonisés.

— L'hydravion « Sikorsky », de la Panamerican Airway, venant de Port-de-France, a capoté en rade de Port-d'Espagne (Trinité). Il y a plusieurs blessés.

Une Encyclique du Souverain Pontife sur le sacerdoce catholique

Cité du Vatican, 24 décembre. — A la veille de Noël et à l'occasion du 56e anniversaire de son ordination sacerdotale, le Saint-Père publie une encyclique sur le sacerdoce catholique. Elle est adressée à la hiérarchie du monde entier. Cette publication a lieu au lendemain du consistoire du 19 décembre, alors que se déroulent encore les cérémonies qui accompagnent l'élévation du cardinalat des nouveaux élus. Le Saint-Père y proclame la dignité du sacerdoce catholique.

Voici un résumé de l'encyclique :

« L'encyclique commence par l'exposé des éléments qui constituent la dignité du prêtre, l'influence qu'il exerce sur la vie surnaturelle du chrétien par l'administration des Sacrements, surtout du Sacrement de pénitence.

» C'est encore la mission d'enseigner toutes les nations que le Christ a confiée aux apôtres et à leurs successeurs. Le Saint-Père rappelle qu'une expérience de vingt siècles a montré combien était salutaire pour l'humanité la parole sacerdotale prêchant sans cesse la justice et la charité.

» C'est enfin le rôle d'intercesseur officiel de l'humanité auprès de Dieu. Une telle dignité et une telle mission exigent du prêtre une élévation de pensée, une pureté de cœur et une sainteté de vie qui répondent à la sainteté de ses fonctions.

» Le Saint-Père propose en exemple l'idéal de la sainteté sacerdotale et fait pour ainsi dire le portrait du prêtre catholique. Celui-ci doit se garder de l'illusion qui pourrait lui faire négliger, sous prétexte de zèle, sa sanctification personnelle et pratiquer les vertus spécialement nécessaires au prêtre. Appelé à avoir des rapports intimes et si fréquants avec Dieu, le prêtre doit tout d'abord avoir une profonde et solide piété, puis à cette piété se joindra une parfaite pureté.

» Pour coordonner et diriger les efforts de tous, une forte discipline est nécessaire. Le prêtre sera donc obéissant, suivant l'exemple du Christ qui s'est fait obéissant jusqu'à la mort de la croix. Enfin, à ses vertus, le prêtre doit joindre la science. Plus que jamais, en ce temps de préjugés et d'erreurs, il doit travailler à acquérir une science étendue et solide, aussi bien dans le domaine profane que dans le domaine ecclésiastique.

» Puis le Saint-Père parle de la formation du clergé. Il insiste pour que les évêques consacrent à la formation de jeunes clercs des hommes de haute valeur, dussent-ils pour cela les arracher à d'autres ministères.

» Abordant ensuite la question du recrutement du clergé, le Saint-Père demande que l'on se montre sévère dans le choix des candidats et expose les principes d'après lesquels l'Eglise juge une vocation. Il bénit toutes les œuvres instituées pour promouvoir les vocations et félicite d'action catholique de ce qu'elle a déjà fait pour cela.

» Enfin, après un appel aux parents pour lui demander de comprendre la grâce qui leur est faite quand un de leurs enfants est choisi pour le service de Dieu, c'est à tous les prêtres que le Saint-Père s'adresse avant de terminer, pour les exhorter instamment à la sainteté. »

— A Breslau, au décollage, un avion est tombé; ses trois occupants sont tués.

— A Athènes, un pétard a explosé devant la maison du maire du Pirée, M. Stratiblis, ne provoquant que des dégâts matériels insignifiants.

— Le célèbre compositeur viennois, Alban Berg, auteur de plusieurs opéras connus, est mort. Il a succombé aux suites d'une intervention chirurgicale.

— Au cours de travaux dans le frigorifique du paquebot « Normandie », au Havre, une étincelle d'un chalumeau oxy-acétylène est tombée sur des débris de liège dont elle a provoqué la combustion. Le feu a été éteint immédiatement.

Dernière Heure

La soirée de Noël à Paris

Paris, 24 décembre. — Malgré le temps pluvieux, la plus vive animation n'a cessé de régner dès les premières heures de la soirée sur les Grands Boulevards et dans les grandes artères de la ville.

Après les messes de minuit et le recueillement chrétien, est venue l'heure de la joie et des réveillons.

Différents galas ont eu lieu notamment celui offert au profit de l'Union des blessés de la face « Les Gueules Cassées », et celui offert au Centre Marcelin Berthelot, pour venir en aide aux travailleurs intellectuels.

Un télégramme de M. Eden à M. Pierre Laval

Paris, 24 décembre. — M. Pierre Laval, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, a reçu de M. Anthony Eden, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères britanniques, le télégramme suivant:

« Je suis très sensible à votre télégramme et j'apprécie bien vivement vos bons souhaits. J'envisage avec plaisir la continuation de notre amicale coopération. »

La *Croix-du-Sud* est arrivée à Dakar

Dakar, 24 décembre. — La « Croix-du-Sud » venant de Natal, est arrivé à Dakar, à 13 heures 10 (G.M.T.).

Un tamponnement de trains près de Weimar

20 TUÉS ET 80 BLESSÉS

Weimar, 24 décembre. — En gare de Grossheringen, près de Weimar, en Thuringe, un express a tamponné un train de touristes qui transportait 825 personnes. Il y a 20 morts, 30 blessés gravement atteints et 50 plus légèrement. La circulation entre Berlin et Francfort a été détournée.

On croit que l'accident est dû au fait que le mécanicien du train tamponneur a brûlé les signaux.

Le monument d'Aristide Briand à Pacy-sur-Eure est dégradé

LES PIEDS DE LA STATUE ONT ÉTÉ SCIÉS

Evreux, 24 décembre. — Au cours de la nuit, à Pacy-sur-Eure, le monument élevé par souscription nationale, en bordure de la route Paris-Deauville, à « Aristide Briand, l'apôtre de la paix », a été dégradé par des inconnus. Le socle en granit a été enduit de goudron et une inscription : « A bas la Société des Nations » a été tracée.

Les pieds de la statue en bronze ont été sciés sur plusieurs centimètres de profondeur, mais, malgré leurs efforts, les auteurs de cet acte n'ont pu détacher la statue de son piédestal. Elle avait été passée au cou de la statue.

L'AFFAIRE D'ESPIONNAGE DE LIÉGE

Bruxelles, 24 décembre. — On donne les renseignements suivants sur l'affaire d'espionnage de Liége : Des confrontations ont eu lieu mardi afin de faire préciser par chacun des complices certains détails donnés par l'un ou l'autre des estions. Il est très difficile d'obtenir des précisions sur l'enquête, car les détenus sont au secret et la justice dans cette affaire est, on le conçoit, d'une extrême discrétion.

Le bruit a couru que le véritable animateur de l'affaire, celui aux instructions duquel Defauwes et ses complices devaient strictement se conformer, serait un haut fonctionnaire attaché au consulat d'une grande puissance à Liége.

Toutefois, le « Soir » dit qu'on pense que toute la bande est sous les verrous et qu'il n'existe plus d'autre complice.

Une Niçoise, Mme Arbel, a-t-elle été assassinée ?

Nice, 24 décembre. — A la suite d'une nouvelle enquête sur la disparition en octobre, de Mme Arbel, née Archambaud, riche rentière de 50 ans, la police envisage un assassinat. L'appartement de Mme Arbel a été aujourd'hui minutieusement visité. On a découvert notamment des taches de sang dans le lit et une corde également tachée de sang dans un seau de toilette.

La police soupçonne un certain Robert Egender, arrêté récemment à la suite d'une rixe et qui fut le dernier ami de Mme Arbel. Il quitta l'appartement de celle-ci la veille de sa disparition, traînant une grosse malle. Il a refusé de dire ce qu'elle contenait et où il l'a expédiée.

— L'enquête menée sur la mort de M. Arthur P. C. Wiggins, trouvé mort hier, dans sa cabine du « Mac-Kinley, à l'escale de Changhaï, a conclu au suicide.

On s'attend à tout instant à la mort de M. Paul Bourget

Paris, 24 décembre. — Les médecins qui soignent M. Paul Bourget, ont été appelés d'urgence à son chevet à la fin de l'après-midi. A l'issue de la consultation, ils ont rédigé le bulletin suivant: « Il est à craindre que le grand maître Paul Bourget s'éteigne dans la nuit de Noël. »

L'amnistie de Noël en Autriche

Vienne, 24 décembre. — Cent cents personnes ont bénéficié de l'amnistie de Noël proclamée par le Gouvernement fédéral.

Parmi les amnistiés on relève les noms du général Koerner, ancien chef militaire suprême du Schutzbund socialiste; de l'ancien directeur des Finances de la municipalité socialiste de Vienne Breitner; du major Eifler, de M. Loew et de l'ancien bourgmestre Sitz.

— La Cour d'assises de Turin a condamné à mort Pierre Galeazzo, qui tua sa femme et son fils pour épouser son amie.

— Un bateau de pêche italien a fait naufrage près de Barletta. L'équipage, composé de quatre pêcheurs, s'est noyé.

Dernières nouvelles sportives

NATATION

TARIS BAT CARTONNET SUR 100 MÈTRES NAGE LIBRE

Paris, 24 décembre. — La réunion de natation organisée mardi soir, à la piscine de la Gare, avait attiré une assez bonne assistance. Le morceau principal du programme, qui comportait une rencontre sur 100 mètres nage libre entre Taris et Cartonnet, n'a pas déçu les spectateurs. Après une empoignade de toute beauté, Taris s'est assuré la victoire en 1'0" 2/10 devant Cartonnet, en 1'0" 8/10.

Résultats :

50 mètres brasse papillon : 1. Achas (A.S. Bourse), 36".

Ensuite les Cadets du S.C.U.F. se sont attaqués sans succès au record de France des 250 mètres relais cinq nageurs de leur catégorie, détenu par Tourcoing, avec 2'34". Les nageurs du S.C.U.F. ont réussi 2'38" 4/10. Toutefois, ils ont amélioré le record parisien.

200 mètres Juniors : 1. Hubert (Suresnes), 2'38" 8/10.

30 mètres : 1. Nakache (Racing).

L'équipe des Mouettes a battu ensuite le record de France des 250 mètres relais cinq nageuses Seniores en 2'51" 2/10 (ancien record, 2'53" 6/10).

En même temps, les Cadettes du U.N.P. on établi le record de France de leur catégorie en 2'14".

100 mètres dos : 1. Monette (Racing), en 1'24" 8/10.

Plongeons tremplin : 1. Poumart (S.C.U.F.) 57 points; 2. Casaumayou (S.C.U.F.), 53 pts.

Tentative de record de France en 150 mètres relais 3 nages (Dames): Les Mouettes ont battu leur record, 1'50" 4/10 (ancien record, 1'50" 6/10).

Tentative de record de France, Scolaires : Le Lycée Voltaire a battu son record de France aux 250 mètres relais cinq nageurs scolaires, 2'36" 4/10 (ancien record, 2'38" 5/10.

250 mètres relais cinq nageurs, Seniors : 1. Club des Nageurs de Paris, 2'24" 6/10; 2. Racing, à une main; 3. Libellule.

Water-Polo : Libellule bat Cours Blanc, par 6 à 4; S.C.U.F. bat Club des Nageurs de Paris, par 5 à 3.

TENNIS

LE TOURNOI DE NOEL A LYON

Lyon, 24 décembre. — Tournoi de Noël. Premier tour : Lehmann bat Bouchard, 6-4, 6-4; Boussus bat Desfremeau, 3-6, 8-6, 6-3.

La finale se jouera ce mercredi.

BOXE

AU CENTRAL SPORTING-CLUB

Paris, 24 décembre. — Mardi soir, au Central Sporting Club, Vilda Jaks et Kid Pitram ont fait match nul après un combat de 10 reprises de 3 minutes.

Six reprises de 2 minutes: Cloris bat Mahe aux points.

Huit reprises de 2 minutes: Letourneur bat Vasseur par arrêt de l'arbitre à la 1re reprise.

Dix reprises de 2 minutes: Zardini bat Penaud aux points. — Bachelair bat Duvergne aux points. — Covacci bat H. Renaud aux points.

Revue du Marché de New-York

New-York, 24 décembre. — La Bourse manifesta, mardi, une tendance optimiste et des transactions, d'une activité modérée, firent changer de mains 1.710.000 actions. Les prix furent fermes à l'ouverture. Au début de la séance, les automobiles, l'aviation et l'alimentation furent bien soutenues, mais les autres valeurs n'enregistrèrent que des mouvements restreints, bien que, pour la plupart avec des hausses fractionnaires. Les ferroviaires furent toutefois en cours à faiblir. Dans l'après-midi, après la fermeture et tandis que la tendance demeurait ferme, l'indécision d'avant les vacances caractérisa la marche. Les actions d'automobiles, d'aviation, d'alimentation et de tabac continuèrent leur hausse; mais les métaux faiblirent avec la baisse de l'argent. La tendance s'améliora vers la fin de la séance et la clôture fut ferme.

JOURNAL DE ROUBAIX

ABONNEMENTS

Nord et départements limitrophes.	3 mois,	22 fr.
	6 mois,	40 fr.
	1 an,	76 fr.
France et colonies..	3 mois,	32 fr.
	6 mois,	43 fr.
	1 an,	80 fr.
Belgique	3 mois,	25 fr.
	6 mois,	45 fr.
	1 an,	90 fr.

Compte chèques postaux : Lille 27

Feuilleton du « Journal de Roubaix » du mercredi 25 décembre 1935. — N° 22.

Ils sont à pied, avec vos chevaux vous pourriez facilement regagner l'avance qu'ils ont sur vous; et si vous ne les trouvez pas, vous pouvez au moins espérer recueillir quelques renseignements utiles.

Le brigadier admit l'importance de l'observation du docteur, et il donna immédiat l'ordre à ses hommes de monter à cheval.

— Vous ne nous accompagnerez pas ? demanda-t-il à Mounot.

— Non; mon ami, quand je suis venu ici, il s'agissait d'arracher des malheureux à une mort terrible, et mon secours pouvait être utile ; maintenant il n'est plus question que de poursuivre des malfaiteurs, ce n'est plus mon rôle. Puis, ajouta-t-il à voix basse, je dois rester ici toute la nuit, les blessures sont beaucoup plus graves que je ne l'ai dit, je crains le tétanos.

Les braves gendarmes partirent à fond de train dans la direction d'Avroult ; mais, comme dans l'opérette, hélas ! ils arrivèrent trop tard. Le brigadier, voyant de la lumière à l'auberge de la Poste-aux-Chevaux, s'y arrêta pour prendre langue. Le maître du logis, interrogé, déclara qu'un étranger était en effet descendu chez lui, vers cinq heures du soir, qu'il en était parti pour Coyecques avec un guide inconnu, qui s'était trouvé là par hasard, et était venu offrir ses services ; l'étranger avait donné l'ordre de lui seller son cheval pour minuit très précises ; vers onze heures et demie, le guide qui, vu ses longues jambes, devait courir plus vite que l'autre, était venu dire de seller en toute hâte.

Aussitôt le cheval sorti de l'écurie, un individu qu'il n'avait pu reconnaître à cause de l'obscurité, lui avait sauté sur le dos et était parti comme une flèche.

— C'est cela, pensa le brigadier, notre intervention ayant arrêté le cours de ses opérations, elles se sont terminées plus tôt qu'il ne l'avait prévu.

— Ce qu'il y a de plus abominable, continua l'aubergiste, c'est que le brigand est parti sans payer son écot. En le voyant filer, je pensais me rattraper sur son compagnon — car, voyez-vous, ce sont deux compères, j'en suis sûr, j'en parierais ma tête — donc, je me retourne pour réclamer à l'autre... paitt, le fantassin avait détalé comme le cavalier, il n'y avait plus personne, et j'en suis pour mes trois livres quinze sous de souper, d'avoine, etc...

— Bah ! reprit philosophiquement le brigadier, vous vous rattraperez sur les autres voyageurs ; et puis, qu'est-ce que trois livres quinze sous de plus ou de moins ?

— Dites donc, on voit bien que ce n'est pas vous qui les perdez.

— Je voudrais en avoir perdu beaucoup plus, et que ce qui est arrivé à ce pauvre M. Massé ne lui soit pas arrivé.

— Quel M. Massé ?

— M. Massé de Thiembronne. Lui et sa femme voudraient bien en être quittes au même prix que vous.

— Qu'est-il donc arrivé ?

Ici, le représentant de l'ordre public raconta ce qu'il savait des événements qui venaient de se passer à la ferme ; puis il ajouta :

— Ainsi l'individu, ou plutôt les individus sont partis d'ici un quart d'heure avant mon arrivée ?

— A peine, brigadier. Ah ! si j'avais pu me douter de cela, j'aurais fermé à clef la porte de mon écurie, et j'aurais gardé le cheval, de cette manière je n'aurais pas perdu mes trois livres quinze sous ; mais il y a une chose que je ne puis comprendre : le coquin est parti pour Coyecques, et vous dites qui a été « chauffer » ces pauvres Massé, à Thiembronne...

— Quand on a intérêt à ne pas laisser savoir où l'on a été, on tâche de faire croire le contraire de la vérité. Pour moi, ce qui m'embrouille le plus, c'est que votre signalement et celui que j'ai eu là-bas ne se ressemblent pas du tout.

— Ces gens-là sont si adroits, ils se déguisent comme ils veulent.

— C'est vrai, ah ! les coquins ! !...

Et sur cette exclamation le brigadier s'offrit, en guise de consolation, un grand petit verre et s'assit à une table pour compléter son rapport. Il écrivit avec grand soin le signalement du cavalier, celui du cheval et du prétendu guide ; puis, son rapport terminé, il remonta à cheval en pensant que si les chauffeurs venaient faire leurs exploits dans son canton, c'en était fini de son repos pour longtemps peut-être... Il est vrai qu'une compensation se présentait naturellement à sa pensée ; s'il parvenait à s'emparer de la bande, du chef surtout, quelle recommandation pour lui auprès de ses supérieurs !... Et, de loin, il voyait reluire le double galon d'argent, et même, mais dans un lointain bien brumeux, il lui semblait apercevoir les scintillements de l'épaulette.

VII

COMPLOTS

Mounot après avoir passé la nuit auprès des fermiers de Thiembronne, trouva leur était assez satisfaisant le lendemain matin pour pouvoir les quitter et rentrer chez lui.

Après avoir pris quelques moments de repos, il remonta à cheval ; il était impatient de revoir le comte de Caudray et de lui apprendre comment, d'après ses indications, il avait été assez heureux pour arracher Massé et sa femme aux tortures que l'on avait commencé à leur faire subir.

Il s'arrêta seulement à la Cremonnière pour voir sa petite malade ; il la trouva dans un état très satisfaisant, la maladie suivait un cours très normal, et il pu promettre à sa mère une prompte guérison.

Comme il allait sortir, il se croisa avec M. de Manescamps qui lui cria de sa plus grosse voix :

— Bonjour, cher docteur ! Salut au digne élève et émule d'Esculape, la science unie à la bienfaisance pour opérer des prodiges !... Comment avez-vous trouvé ma petite Sylvie ?

— Très bien, Monsieur, aussi bien que possible.

— Grâce à l'habileté de son médecin.

— Heureusement pour elle, il fallait bien peu de science pour traiter sa maladie, qui n'a jamais été grave.

— Trop modeste, docteur, vous êtes trop modeste... comme le vrai mérite. Entrez donc dans la salle à manger, vous allez me faire le plaisir d'accepter un verre de vin.

— Je vous suis infiniment reconnaissant, répondit Mounot qui désirait ne pas s'attarder, vous savez que je ne prends jamais rien.

— C'est très louable, mais ce n'est pas toujours aussi sage. Quand on mène une vie aussi agitée et aussi fatiguante que la vôtre, on a besoin de réparer souvent ses forces.

— C'est une thèse très discutable, et que nous reprendrons un de ces jours. Permettez-moi de partir, je suis très pressé.

(A suivre).